

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2024/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : BOURNE Véran - OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude
Excusés : DEVINE Marc - LIENS Charles
Syndic suppléant : PELISSIER Laurence – CAPELLO Jean Pierre - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : LISTE DES MARCHES PUBLICS 2023

=====

Le Président expose : En application de l'article 133 du code des marchés publics, l'ASCO du Cabedan Neuf doit publier la liste des marchés publics attribués au cours de l'année 2023.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la liste des marchés publics pour l'année 2023, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CABEDAN DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Perusier

84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le
ID : 084-298401712-20240229-2024_004-DE